



MONIQUE SENTEY

AUTO- ENTREPRENEURS LANCEZ- VOUS !

MICRO-
ENTREPRENEURS,
INDÉPENDANTS,
FREELANCES...

S'INFORMER, SE PROTÉGER
ET PILOTER SON ACTIVITÉ

Préface de **François Hurel**,
Président de l'Union des Auto-Entrepreneurs

3^e ÉDITION

DUNOD

La collection « Entrepreneurs », truffée de conseils pratiques, d'avis d'experts et de témoignages, vous apporte des solutions concrètes pour bâtir durablement votre réussite.

Illustrations : Christophe Delvallé

Éditorial : Innocentia Agbe, Roxane Vincent

Fabrication : Nelly Roushdi

Mise en page : PCA

Conception de couverture : Élizabeth Riba, Studio Dunod

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :



Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70 % de nos livres en France et 25 % en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Dunod, 2023

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-10-085650-3

Sommaire

PRÉFACE	5
INTRODUCTION	7
1 CODE DE LA ROUTE	13
Travailleurs indépendants et régime de l'auto-entrepreneur	15
Simplicité d'inscription et définition des activités	20
Décryptage du régime social	30
De la fiscalité de l'auto-entrepreneur	36
Maîtriser la déclaration et le paiement des cotisations	43
2 MOTEUR ET VÉHICULE	47
Motivés pour vous lancer ?	49
Entreprendre et changer de monde	59
Dans quel univers j'entreprends ?	65
Créer son activité et démarrer	79
3 CEINTURE ET AIRBAG	91
Protection sociale : explication	93
Comprendre le fonctionnement	101
Compenser les pertes de revenus	105
Maternité/paternité de l'indépendant	109
Retraite et complémentaire	111
Que faire en cas d'incompréhension, de difficulté ou de litige ?	114

4	CARTE D'ASSURANCE ET KIT DE SÉCURITÉ	127
	L'assurance et la notion de risque	129
	Exercer son activité avec assurance	134
	La responsabilité civile, c'est-à-dire ?	137
	Autres types d'assurances à connaître	140
	Autres précautions à prendre sur sa route	146
5	PHARES ET ANTIBROUILLARD	151
	Décider de son identité visuelle et la créer	153
	Créer facilement et efficacement son premier site Web	159
	Installer sa communication digitale	167
	Être efficace : cibler et trouver ses clients	171
6	TABLEAU DE BORD	177
	Bien dans son auto-entreprise en organisant les choses	179
	Conserver et ranger ses documents	187
	Bien gérer en installant un tableau de bord	190
	S'équiper et encaisser	199
7	CARTE ROUTIÈRE	205
	Se former pour aller plus loin	207
	Élargir son horizon, afficher son activité et son parcours	220
	Développer son auto-entreprise et envisager grandir	225
8	CONDUITE CONNECTÉE	235
	Les points de repère à connaître	237
	Participer à des manifestations professionnelles	243
	S'entourer, travailler ensemble et s'unir	251
	CONCLUSION	261
	LE MOT DE L'ÉQUIPE UAE	263
	LA CHARTE DE L'UAE	265
	GLOSSAIRE	267

Préface

Depuis des années, nous entendons le même discours : le travail n'épanouit pas, ne rapporte pas, il use !

Les Français sont-ils devenus étrangers au travail, voire allergiques comme certains voudraient nous le faire entendre en évoquant l'irruption de générations d'assistés ? À y regarder de plus près, ce n'est pas si sûr.

En effet, il n'y a jamais eu autant d'indépendants qui se lancent : 3500 personnes chaque jour. N'est-ce pas l'émergence d'une sorte de paradoxe : le désintérêt des Français pour le salariat qui ne les motive plus semble-t-il ; alors que ces mêmes Français ne rêvent que d'une chose : créer leur activité indépendante ou leur propre entreprise.

Salariat et entrepreneuriat ne s'opposent pas, ils se complètent. Ce livre ne défendra et ne critiquera pas le salariat, il donnera à chacune et chacun les moyens et les ressources pour lancer « son travail à soi ». Au fil des pages, devenir indépendant se révélera plus facile qu'on ne le pense souvent. Ce véritable « *road book* » balisera le chemin pour devenir entrepreneur, pour avoir les bons ingrédients et la bonne recette de la création de son auto-entreprise.

Alors, les Français n'aimeraient-ils plus le travail ? Pas si sûr, car en créant leur entreprise, ils aiment « leur » travail en devenant indépendants.

Parce que tous expriment désormais une attente à la fois plus globale, plus perspicace et plus fine pour comprendre ce que le travail indépendant veut dire, il était très important qu'un livre

vienne nourrir leurs réflexions et répondre le plus exhaustivement possible à leurs questions et, finalement, à leurs aspirations.

Cet ouvrage démontre la parfaite attention aux préoccupations de chacune et chacun et y apporte des réponses. Ce livre constitue donc une bible, non seulement de tout ce qu'il faut savoir sur le travail indépendant, mais surtout comment il se situe dans l'organisation administrative, sociale et fiscale de notre pays.

Chacun y comprendra qu'il peut aisément prendre ce nouveau chemin de liberté et regarder sans complexe et sans risque cette nouvelle chance de travailler et de s'épanouir professionnellement.

Une chose est évidente, au terme de la lecture de ces pages, entreprendre devient aussi facile que rouler à bicyclette.

Alors, pourquoi pas vous ?

Bonne lecture, bon courage, et lancez-vous ! Votre activité indépendante est non seulement un épanouissement supplémentaire de votre vie, mais aussi votre nouveau regard sur le travail !

François Hurel
Président de l'Union des Auto-Entrepreneurs

Introduction

*« Bien informées, les personnes sont des citoyens,
mal informées elles deviennent des sujets. »*

C'est sur cette citation inspirante d'Alfred Sauvy que je souhaite ouvrir la 3^e édition de cet ouvrage qui a pour mission de vous encourager à décrypter et à bien comprendre les choses avant de vous lancer !

Car si la majorité des créateurs d'entreprise aujourd'hui souhaitent quitter le modèle du salariat à temps plein, c'est la plupart du temps pour quitter la subordination, ne plus être seulement un sujet, et pour travailler à leur manière, avec leurs valeurs. Se lancer en auto-entrepreneur, c'est devenir un acteur économique et intégrer le monde des travailleurs indépendants.

Que vous vous engagiez dans un parcours de reconversion métier pour changer d'univers professionnel ou que vous décidiez de travailler dans le même domaine mais avec davantage de flexibilité, c'est votre décision afin de vous bâtir une vie choisie pour les prochaines années !

Le besoin est grand, pour chacune et chacun de nous, de mieux équilibrer sa vie professionnelle avec sa vie personnelle, de savoir profiter de l'instant présent, de s'épanouir dans son travail autant que dans ses loisirs, pour accorder au mieux son activité rémunératrice avec sa vie familiale, amoureuse et amicale.

Au-delà de l'expertise métier indispensable et de la nécessité de générer un revenu, il y a désormais une prise de conscience tant individuelle que collective sur le sens du travail et des conditions dans lesquelles l'exercer.

On n'a malheureusement pas appris à l'école à se préparer pour entreprendre ! Donc il s'agit de se mettre en condition et de bien comprendre le monde dans lequel vous entrez pour vous permettre d'acquérir votre autonomie.

Ayant accompagné de nombreux créateurs et entrepreneurs depuis plusieurs années, il est évident que la phase de préparation de son projet d'activité n'est pas une option, mais c'est vital !

L'auto-entrepreneuriat permet à toutes et tous cette liberté essentielle d'entreprendre, sans frais de péage au départ et sans prise de risque. À vous de vous préparer à prendre la route, dans les meilleures conditions et en toute indépendance !

Ce livre est le vôtre, il va vivre avec vous au fil de votre projet, il sera votre compagnon de route. Si des obstacles ou des moments de doutes se présentent, ne vous découragez jamais et venez alors y puiser des réponses ou des solutions.

Les lecteurs des premières éditions de cet ouvrage m'ont sollicitée et encouragée à aller plus loin. C'est donc pour répondre à leurs besoins que je me suis investie dans la défense des droits des indépendants et dans leur accompagnement avec l'élaboration de formations professionnelles, aussi pragmatiques que cet ouvrage, et adaptées tant aux porteurs de projets souhaitant faire vivre leur idée, qu'aux auto-entrepreneurs désirant se recentrer et redéfinir leur offre.

«Avoir le déclic», tel que le dictionnaire nous le décrit, c'est ce qui provoque une réaction intellectuelle, psychologique, le moment où elle se fait et où l'on trouve la solution à un problème.


Que ce soit pour tester votre première activité ou pour vous reconverter, vous allez vivre une nouvelle expérience de conduite indépendante. Il ne s'agit pas d'attendre passivement que les choses viennent à vous, mais de vous préparer de manière active et autonome !

Dans cette nouvelle édition, je souhaite vous aider à comprendre l'importance de bien s'informer et d'exploiter ses connaissances, mais également de mettre en place votre parcours de formation afin de valider le potentiel de votre idée et d'étudier votre activité, avant même d'effectuer la démarche pour obtenir votre numéro SIRET.

Vous allez faire un bout de chemin avec moi durant votre lecture, c'est une première étape dans cette phase cruciale de préparation. À la fin de cet ouvrage, je vous inviterai à poursuivre ensemble l'itinéraire pour être accompagnés au « Déclat d'Entreprendre », en vue de construire votre feuille de route, créer sereinement votre entreprise, et pourquoi pas la propulser.

Encouragés à avancer pas à pas, sur un parcours dynamique et positif, vous construirez votre bonne santé entrepreneuriale.

En route pour bien vous préparer au déclat d'entreprendre, améliorer votre conduite et lancer l'auto-entreprise qui sommeille en vous !



*« La vie n'est pas un restaurant mais un buffet.
Levez-vous pour vous servir. »*

DOMINIQUE GLOCHEUX

1

Code de la route

« Comprendre, c'est se sentir capable de faire. »

ANDRÉ GIDE



**Le code de la route de l'auto-entrepreneur :
s'informer sur le fonctionnement et les règles à connaître
avant de prendre la route du travail indépendant !**

Les questions à se poser...

►►► Que signifie exactement être indépendant ? Quelle différence entre auto-entrepreneur et micro-entrepreneur ? Comment s'inscrire ? Que signifient microsociale et microfiscale ? Quel chiffre d'affaires peut-on réaliser ? Doit-on facturer la TVA en auto-entrepreneur ? Le prélèvement libératoire, c'est quoi exactement ? Quelles sont les cotisations obligatoires ?

Entrons tout d'abord dans le vif du sujet avec les principales règles à connaître !

Lorsque vous prenez le volant pour la première fois, vous avez préalablement pris connaissance du code de la route. Pour prendre la route de votre auto-entreprise, c'est la même logique : découvrons donc ensemble les principales règles de conduite.

L'idée n'est pas de vous assommer de termes techniques, d'articles de loi, ni de vous livrer une succession d'articles du guide fiscal ou social.

L'objectif de ce chapitre est plutôt de vous transmettre l'essentiel à savoir sur la réglementation de la micro-entreprise, communément appelée « auto-entrepreneuriat », conformément à son nom d'origine.

Vous avez besoin des clés de compréhension pour vous permettre de prendre le volant en connaissance de cause et lancer votre activité indépendante. Savoir et comprendre vous aidera à vous repérer dans cet environnement, pour ne pas vous y perdre et vous appuyer sur un socle de connaissances et de recommandations de base.

Libérés de vos interrogations techniques, vous pourrez passer aux chapitres suivants et suivre l'itinéraire préconisé pour tracer votre route le plus sereinement possible et, pourquoi pas, aller plus loin.

Vous accéderez rapidement aux commandes pour vous approprier les premières clés de cet environnement juridique, fiscal, social et administratif, pour comprendre les conditions de l'exercice d'une activité de manière autonome sous le régime de l'auto-entrepreneur, pour connaître le format actuel du micro-social et microfiscal avec les règles simplifiées du statut d'auto-entrepreneur.

Travailleurs indépendants et régime de l'auto-entrepreneur

Comprendre la définition du travail indépendant

Une personne qui exerce en tant que travailleur indépendant n'est pas salariée et exerce à son compte une activité, en supportant les risques liés et en s'appropriant les profits qu'elle peut générer afin d'en dégager un revenu.

Les travailleurs indépendants sous le régime de l'auto-entrepreneur sont inscrits au répertoire des entreprises, comme tout autre entrepreneur.

Ils se distinguent en plusieurs catégories selon la nature de leur activité, qu'elle soit artisanale, libérale ou commerciale.

Ils sont redevables auprès des services fiscaux du paiement de leurs impôts, devant verser les contributions fiscales qui découlent de leur activité et de leur chiffre d'affaires.

Ces travailleurs s'acquittent ainsi eux-mêmes du paiement de leurs cotisations sociales directement auprès du ou des organismes de leur protection sociale spécifique (régime dit «des travailleurs non salariés non agricoles»).

Les travailleurs indépendants sont désormais intégrés au régime général de la Sécurité sociale (détails dans le chapitre 3).

CE QUE DIT LE DICO

> **Indépendant, indépendante :**
« Se dit d'un travailleur non salarié qui effectue, moyennant rémunération, un travail pour autrui réalisé en toute indépendance et avec des moyens propres. »

Autonomie dans l'organisation de leur travail

CE QUE DIT LE DICO

> **Autonome**: « Se dit de quelqu'un qui a une certaine indépendance, qui est capable d'agir sans avoir recours à autrui: individu autonome. »

Les travailleurs indépendants sont des personnes autonomes dans l'organisation de leur travail (horaires, dates, moyens mis en œuvre...) qui ne se trouvent pas, à la différence de toute personne salariée, dans une situation de subordination juridique à l'égard de l'entreprise ou de la personne avec laquelle elles contractent.

Qu'il s'agisse d'une activité de commerçant, d'artisan ou en libéral, les travailleurs indépendants délivrent leurs propres factures de leurs prestations, de la fourniture d'un produit ou d'un service.

Leur intervention ne s'inscrit pas dans le format des règles fixées par le Code du travail établi pour les salariés. Leur intervention doit se dérouler dans le cadre d'une relation « client-prestataire professionnel », c'est-à-dire en dehors de tout lien de subordination juridique propre au salariat, afin de ne pas se trouver dans une éventuelle requalification de la relation en « employeur-employé salarié ».

Il est essentiel de saisir le sens de ce mot, « autonome ». En effet, il qualifie le régime des travailleurs indépendants à travers le monde, on le retrouve notamment en Espagne sous l'appellation « *autónomos* » ou encore au Québec avec le « travailleur autonome ».

La notion d'autonomie est très importante à intégrer dans la préparation de votre projet, tant dans la manière de présenter votre activité que dans les modalités de réalisation du travail qui vous est confié par des clients.

Connaître l'origine du régime de l'auto-entrepreneur

Le régime de l'auto-entrepreneur a été mis en place pour favoriser la création d'entreprises et développer le travail indépendant, en simplifiant les démarches administratives et en libérant les créateurs des formalités et obligations contraignantes, celles-là mêmes qui ont dû freiner tant d'initiatives !

Par qui et depuis quand ? À l'origine de ce nouveau régime, nous trouvons un rapport établi par François Hurel (président de l'Union des Auto-Entrepreneurs), qui a notamment mené des recherches auprès d'autres pays tels que l'Australie, l'Argentine et le Canada, pour analyser les différentes formes de travail indépendant. Il en a retiré le meilleur et délivré ce rapport « en faveur d'une meilleure reconnaissance du travail indépendant », remis en janvier 2008 à Christine Lagarde, alors ministre de l'Économie, et à Hervé Novelli, alors secrétaire d'État en charge des entreprises.

À la suite de ce rapport, le régime de l'auto-entrepreneur a été mis en place en France le 1^{er} janvier 2009. Enfin la naissance d'une belle initiative au service des initiatives de toutes et tous !

L'auto-entrepreneur, régime phare du travail indépendant

La loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 en date du 4 août 2008 avait pour objectif essentiel de contribuer à la création d'entreprises en France et a fait souffler un vent de liberté sur l'économie française. Parmi les mesures les plus significatives figurait le nouveau régime de l'auto-entrepreneur, destiné à offrir aux personnes souhaitant se mettre « à leur compte » divers avantages et simplifications en termes de création, de gestion et de cessation d'une activité en nom propre, c'est-à-dire un régime

simple, cumulable et universel, pour toutes celles et tous ceux qui veulent entreprendre, fort de sa simplicité d'inscription en ligne et de sa spécificité du « zéro chiffre d'affaires = zéro cotisation ».

Depuis la formidable émergence de l'économie de service (ou économie collaborative), le régime de l'auto-entrepreneur est devenu celui portant le développement du travail indépendant.

Auto-micro-entrepreneur, freelance, comment s'y retrouver ?

Le nom « auto-entrepreneur » a été donné à ce régime simplifiant la création d'entreprise. À sa simple prononciation, il porte une certaine puissance évocatrice de l'autonomie liée à la décision d'entreprendre soi-même. On peut aisément le rapprocher du terme « travailleur autonome » employé au Québec.

Le nom « auto-entrepreneur » est le symbole de cette liberté offerte à tous, le tout premier marqueur fort d'une ère de changement dans le monde de l'entrepreneuriat français.

Sur le Web, on constate la forte empreinte numérique du mot « auto-entrepreneur » : il faut la prendre en considération dans vos recherches d'informations. Ce terme est en effet incontournable, même si le régime a été modifié sous l'appellation « micro-entrepreneuriat ». Les organisations ou les médias qui délivrent de l'information sur l'entrepreneuriat continuent d'adjoindre le terme « auto-entrepreneur » dans leurs textes. L'Urssaf, pour sa part, utilise essentiellement le terme « auto-entrepreneur » et « auto-entreprise » sur son portail officiel : www.autoentrepreneur.urssaf.fr.

La formulation la plus complète et actualisée du terme est : « Créer son activité sous le statut de la micro-entreprise, communément appelée auto-entrepreneur. » Il existe également d'autres termes pour définir ce statut.

- Les termes «freelance», «solo» ou «indépendant» sont couramment utilisés pour désigner les professionnels exerçant un métier seul, en toute indépendance, qui définissent leur mission avec leur clientèle et la réalisent eux-mêmes sous leur propre responsabilité.
- Le terme «travailleur indépendant» désigne toutes les personnes qui exercent seules leur activité et sans aucun lien de subordination.
- La micro-entreprise correspond quant à elle, sur le plan économique, à une entreprise de petite taille et, sur le plan fiscal, à un dispositif ultra-simplifié dont l'objectif est de réduire au minimum les obligations comptables et fiscales des entrepreneurs individuels, afin qu'ils puissent se consacrer plus largement à leur production et à leur clientèle.
- La TPE (très petite entreprise) correspond à une classification des entreprises en fonction de leur taille, en l'espèce moins de 20 salariés (selon la recommandation du 6 mai 2003 de l'Union européenne).
- Enfin, l'auto-entrepreneur est une personne qui démarre ou exerce une activité indépendante en bénéficiant non seulement du régime fiscal ultra-simplifié, mais aussi d'un calcul ultra-simplifié de ses cotisations et contributions sociales.

À noter

Au-delà du fait qu'il s'agisse d'un anglicisme, le mot «freelance» évoque à la fois le masculin et le féminin. Le mot «auto-entrepreneur» également, désignant le régime ou le système simplifié de l'entreprise en microsocial/microfiscal et pour toutes les personnes physiques. En revanche, le terme de «travailleur indépendant», souvent employé de manière très générique, restreint l'appellation au seul masculin lorsqu'il est utilisé au singulier.

En résumé, être auto-entrepreneur, c'est donc être freelance, entreprise individuelle, travailleur indépendant, mais aussi micro-entrepreneur ou encore TPE !

Simplicité d'inscription et définition des activités

Qui peut créer son activité et dans quelle situation ?

Toute personne peut créer son activité sous le régime de l'auto-entrepreneur, et ce tout en cumulant ce statut avec sa situation personnelle. Pour les mineurs, c'est autorisé à partir de seize ans, avec accord parental et/ou émancipation. Des plus jeunes jusqu'aux seniors, l'auto-entrepreneuriat est devenu, en moins d'une décennie, un sujet d'actualité et une solution d'activité qui concerne toute la famille. Il n'est pas rare de voir venir s'informer trois générations d'une même famille sur les stands de l'Union des Auto-Entrepreneurs !

La démarche d'entreprendre est ainsi devenue plus simple en France depuis 2009. Le régime de l'auto-entrepreneur vous permet de déclarer votre activité très simplement et en quelques minutes sur Internet. Vous pouvez également vous déplacer auprès du Centre de formalités des entreprises (CFE) référent selon votre type d'activité.

À noter

Si vous souhaitez exercer votre activité dans un département d'outre-mer, vous bénéficiez d'une application de taux spécifiques liés au cumul de l'exonération DROM et du statut d'auto-entrepreneur. Vous trouverez les informations spécifiques sur le portail officiel : www.autoentrepreneur.urssaf.fr en téléchargeant la brochure « L'auto-entrepreneur dans les DROM ».

Cumuler un travail indépendant avec sa situation actuelle

Il est aujourd'hui possible de cumuler votre activité d'auto-entrepreneur avec votre situation actuelle, que vous soyez étudiant, salarié, retraité ou demandeur d'emploi. Cela vous permet de tester ou de lancer votre activité commerciale, artisanale ou libérale, en complément de votre situation personnelle.

Le cumul avec une activité salariée (y compris au sein de la fonction publique) est possible. Vous êtes toutefois tenu à une obligation de loyauté à l'égard de votre employeur et il est préférable de vérifier votre contrat de travail avant de vous lancer : il peut prévoir des interdictions d'exercer certaines activités.

À noter

Fonctionnaires : dans le cas où vous êtes salarié de la fonction publique, rapprochez-vous de votre administration afin de valider vos possibilités de cumul avec une activité indépendante.

Zoom

Le cas d'une personne en congé parental

Pendant cette période, vous ne pouvez pas démarrer votre activité indépendante. Pour pouvoir la lancer, il vous faudra patienter jusqu'à la fin de ce congé, dans la mesure où il est dédié à vos enfants. Cependant, récemment, une dérogation a déjà pu être accordée dans certains cas spécifiques, mais cela reste marginal.

Activité exercée en principal ou en complémentaire ?

→ **Si vous comptez exercer votre activité à titre principal**, cela signifie que vous vous y consacrez à temps plein afin de générer